

Projet La Maison des Pères

Résumé

Le projet met en avant la problématique du logement. Il souligne ce besoin prioritaire affectant les pères en situation de séparation et leurs enfants. Celui-ci représente une innovation, aucune solution n'existe actuellement en Suisse pour reloger en urgence les pères en situation de séparation. Il répond également à un principe d'égalité entre les hommes et les femmes, des structures d'accueil existant déjà pour les mères qui vivent des situations similaires. Concrètement, le projet vise à faciliter, par la création d'une Maison des Pères, l'accès à un logement de qualité pour les pères et leurs enfants (les jours de garde). La solution proposée à court terme consiste en des chambres mises à disposition en urgence pour une durée maximum de 3 mois. Un soutien à moyen terme offre la possibilité d'un logement meublé permettant d'accueillir les enfants, pour une durée limitée dans le temps, mais au maximum 2 ans. Les pères financent tout ou partie du logement selon leur salaire et bénéficient d'une aide qualitative et d'un soutien durant la période transitoire de la séparation.

Public visé

Le projet s'adresse aux pères récemment divorcés ou séparés officiellement ou non officiellement, pour lesquels le processus de relogement s'avère difficile, en termes de délai, ainsi qu'en termes financiers. Il s'adresse en priorité à des personnes en emploi, les autres pouvant bénéficier de l'aide de l'Hospice général.

Au delà de l'aide apportée aux parents, les bénéficiaires finaux sont les enfants :

- qui bénéficient d'un lieu sécurisant et sécurisé pour voir leur père
- qui ne souffrent pas de la précarisation d'un de leurs parents.
- qui tirent avantage des meilleures relations entre leurs parents

Contexte

Lors d'un divorce, il est souvent difficile pour les pères de trouver un logement rapidement. En effet, dans de nombreux cas, ce sont les pères qui quittent le domicile familial lors d'une séparation ou d'un divorce. De plus, on peut évaluer qu'entre 10 et 27% des enfants de parents séparés¹ vivent sur une partie de la semaine avec leur père : sans logement adéquat, le lien avec l'enfant risque d'être rompu, parfois de manière irrémédiable, et les conditions de vie de l'enfant peuvent être gravement péjorées.

Le besoin pour ce type de logement a notamment été constaté sur le terrain par l'Association des Familles Monoparentales (AFM Ge), qui aide et reçoit des parents (mères et pères) et recense leurs besoins. Les pères représentent 20% des bénéficiaires de l'association. Isabelle Descombes, directrice de l'AFM nous fait part de son expérience : « J'ai observé que le logement était un problème récurrent chez les pères fraîchement séparés. Même avec un salaire, il n'est pas simple de se loger (Loyers trop élevés, marché tendu, petits salaires). Et j'ai eu la désagréable surprise de constater que certains d'entre eux devaient momentanément dormir dans leur voiture ou chez des parents ou amis, ces conditions ne permettent pas de recevoir les enfants ».

¹ Estimation sur la base des chiffres d'une étude réalisée en France
(<http://www.strategie.gouv.fr/publications/partager-charges-liees-aux-enfants-apres-une-separation>)

Témoignages

Philippe, père de quatre enfants : « Quand un couple se sépare, la première chose qui doit être réglée est celle de l'hébergement. J'ai été expulsé du domicile conjugal. Le juge des affaires familiales m'a accordé un mois pour trouver un nouveau logement : c'était insuffisant ! » « Après avoir écumé les agences immobilières, j'ai finalement trouvé un studio de 16m². Malheureusement, je ne suis pas en mesure d'accueillir mes quatre enfants dans mon studio. Je ne veux pas qu'ils me voient ainsi, alors je me contente de les voir à la sortie de l'école ou à l'extérieur. »

Christian, père d'un garçon de 6 ans : « Le problème, lorsque vous êtes entrepreneur, que vous n'avez pas de famille ici et que vous devez partir de chez vous du jour au lendemain parce qu'il s'agit d'une nécessité, c'est que vous vous retrouvez à dormir dans votre bureau. Sans un bon réseau, trouver un appartement prend des mois. Votre départ vous plonge donc sans délai dans une situation précaire, ce qui vous empêche d'accueillir votre enfant. » « Durant la première année de la séparation, je n'ai pas pu le voir grandir. Ce qui me manquait pour être à ses côtés, c'était un logement. »

Moyens d'action et Planification du projet

La planification du projet est prévue en deux phases :

1. Rapidement, trouver des solutions temporaires de qualité pour les pères en situation de séparation et leurs enfants, soit des lieux d'urgence studio ou chambre permettant de les recevoir dans un délai relativement court, et ceci pour une durée maximum n'excédant pas 3 mois. Un accompagnement est envisagé.
2. A terme, proposer des appartements meublés en partenariat avec des fondations privées ou publiques et réparties dans tout le canton. Ces appartements permettent d'accueillir les enfants les jours de garde, sans péjorer leur qualité de vie et en préservant le lien avec leur père, ceci pour une durée de 2 ans maximum.
 - Les logements permettent de faciliter la transition lors d'une séparation, et de conserver une bonne relation père-enfants pendant cette période.
 - Une mise à disposition de conseil et d'aide pour retrouver un logement futur devrait être envisagée.
 - Véritable lieu de vie, cette maison des pères permettra, en plus de l'accueil d'urgence, de créer une atmosphère familiale et d'échange représentant un havre de paix pour des parents qui doivent se reconstruire.

Partenaires du projet

Le projet est porté par l'AFM Ge.

L'AFM assure notamment :

- La réception et l'orientation des personnes bénéficiaires
- Les relations avec les gérances et la constitution des dossiers
- L'aide à la recherche d'un futur logement
- La gestion quotidienne de la Maison des Pères (et/ou des logements temporaires mis en place dans la période de transition), sur les aspects logistique (conciergerie, travailleur social) ainsi que sur le soutien ponctuellement nécessaire pour les habitants du lieu (travail de bureau)

La création d'une fondation liée à l'AFM Ge est prévue lors de la création de la Maison des Pères.

Association des Familles Monoparentales - Rue Lamartine 27 1203 Genève

Tél : 022 344 11 11 - Mobile: 079 578 62 97

Ouvert les lundis mardis et mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Consultations sur rendez-vous.

www.afm-geneve.ch info@afm-geneve.ch

CCP 12-10337-3 IBAN CH83 0900 0000 1201 0337 3

09.05.2017

Financement du projet

Les pères qui rejoignent la Maison des Pères paient un loyer proportionnel à leur salaire et aux pensions à payer. L'objet n'est pas de leur assurer une gratuité de logement, mais de répondre aux situations d'urgence où il n'est pas possible dans un délai court (et avec une évolution des capacités budgétaires des deux parents) de trouver rapidement un logement correspondant à leur besoin et à ceux de leurs enfants hébergés lors des jours de garde.

Le budget complet du projet sera mis en place dès la confirmation d'une entrée en matière sur le texte proposé.

Ce projet représente une opportunité de Partenariat Public-Privé (PPP), une partie du financement étant sollicitée auprès de fondations privées engagées envers la famille et l'égalité hommes-femmes.

Les coûts du projet sont :

- Les frais liés à l'emploi du dispatcher, qui gère l'interface avec les bénéficiaires et la vie de la Maison des Pères
- Les frais administratifs liés, soit une personne à plein temps qui assurera la logistique complète.
- La mise en place d'un fonds de garantie de loyer qui peut être fait par le biais de l'Etat.
- La mise à disposition d'un bureau pour la fondation.
- L'achat de mobilier de base pour chaque appartement d'urgence ou autre, le reste restant à la charge des pères.
- Le transport et le stockage des meubles pour les appartements mis à disposition.
- Frais liés à la communication

Au sujet de l'AFM

L'Association des Familles Monoparentales (AFM) développe des actions pour soutenir les mères, les pères et les enfants des familles monoparentales devant faire face à cette nouvelle réalité. L'AFM Genève située à Genève est une association reconnue d'utilité publique sans but lucratif, créée à Genève en 1977.

Me Julie ANDRE avocate spécialiste en droits de l'enfant et de la famille en est la Présidente et Monsieur François KUNZ le Vice-Président, Monsieur Yves MESOT membre. Madame Isabelle DESCOMBES en est la Directrice. Il conviendrait pour la Fondation de reprendre le comité actuel et la Directrice mais il serait souhaitable de renforcer et d'agrandir le comité, et d'engager une personne supplémentaire car actuellement l'association ne bénéficie que d'un poste à 0,6.

Moyens de communication

La communication sur l'existence de la Maison des Pères sera mise en place via :

- Les associations de terrain actives auprès des parents et des enfants
- Les réseaux de communication de la Ville et des Institutions pertinentes
- Si nécessaire, des campagnes de communication ciblées via les réseaux sociaux ou les journaux, radio, tv.

Association des Familles Monoparentales - Rue Lamartine 27 1203 Genève
Tél : 022 344 11 11 - Mobile: 079 578 62 97

Ouvert les lundis mardis et mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Consultations sur rendez-vous.

www.afm-geneve.ch info@afm-geneve.ch

CCP 12-10337-3 IBAN CH83 0900 0000 1201 0337 3

09.05.2017

Sources :

https://www.lecourrier.ch/139882/des_logements_d_urgence_pour_peres_divorces

<http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/elu-reve-maison-peres-divorces/story/27920829>

<http://leplus.nouvelobs.com/contribution/1388586-pere-de-4-enfants-je-suis-en-instance-de-divorce-je-vis-dans-16m2-a-52-ans-injuste.html>

<https://www.mediapart.fr/journal/france/020508/la-crise-du-logement-frappe-les-divorces-de-plein-fouet?onglet=full>

Association des Familles Monoparentales - Rue Lamartine 27 1203 Genève
Tél : 022 344 11 11 - Mobile: 079 578 62 97

Ouvert les lundis mardis et mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h.

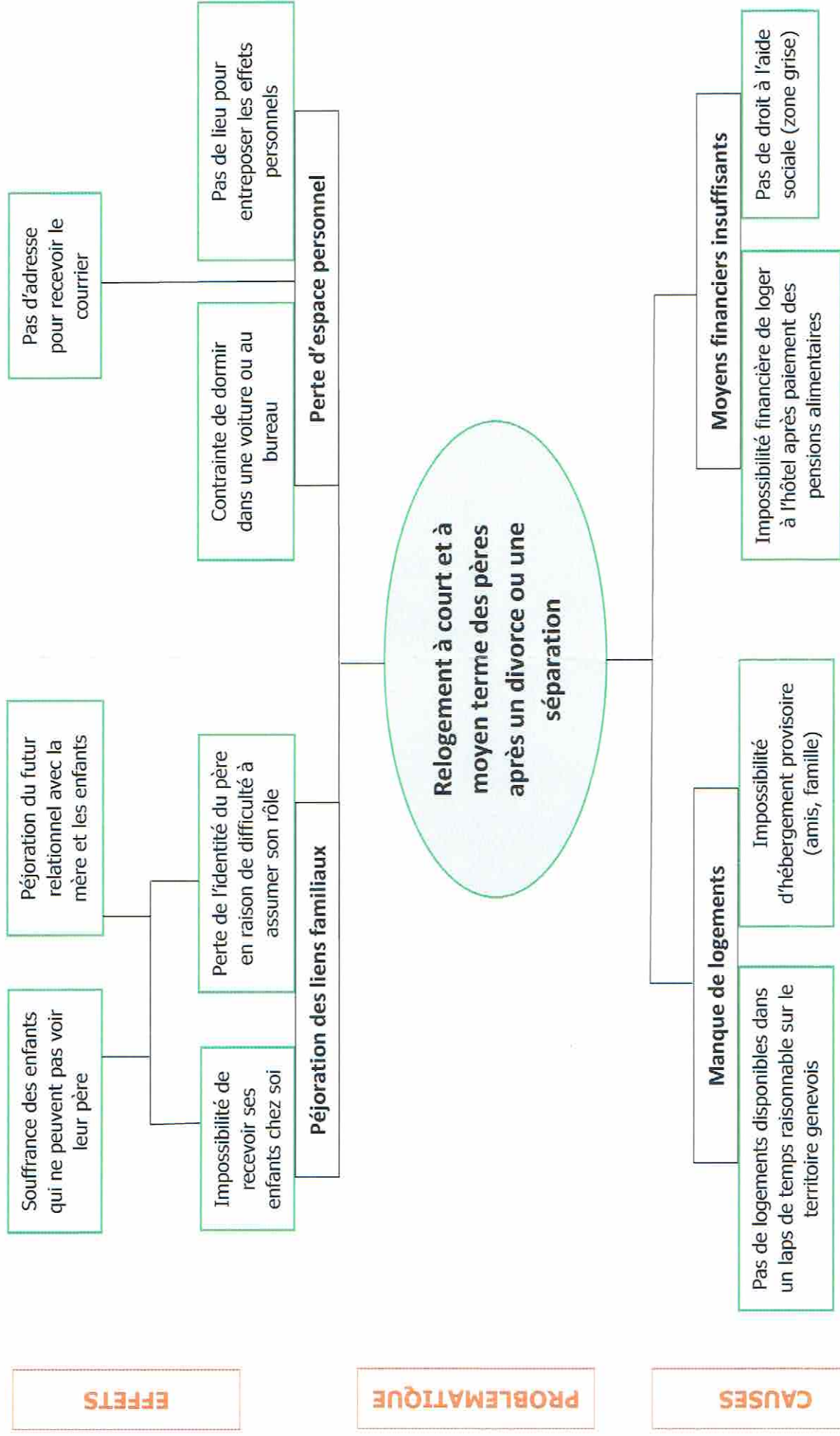
Consultations sur rendez-vous.

www.afm-geneve.ch info@afm-geneve.ch

CCP 12-10337-3 IBAN CH83 0900 0000 1201 0337 3

09.05.2017

Arbre à problèmes

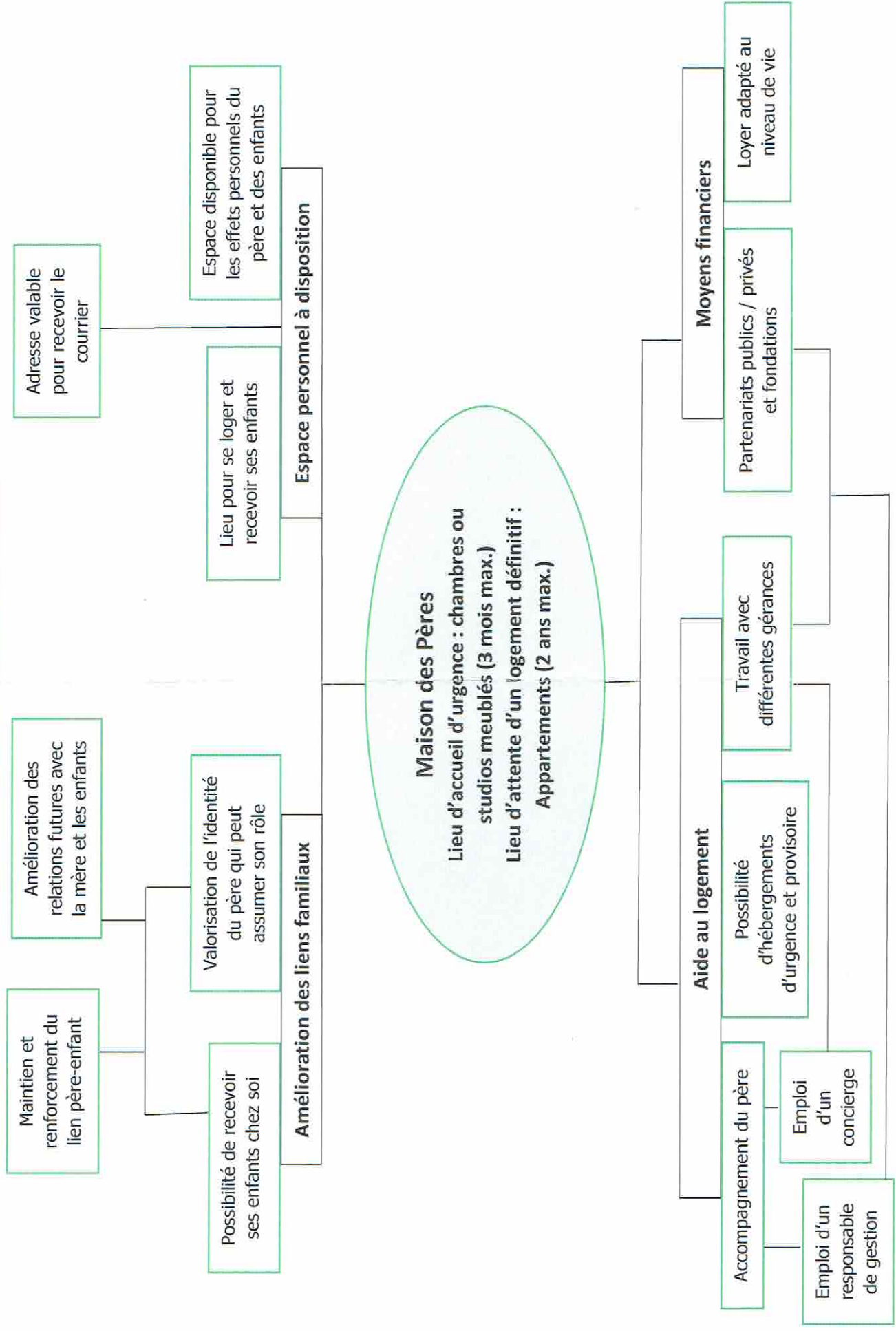


Arbre à solutions

FINS

SOLUTIONS

MOYENS



Association des Familles Monoparentales

